

VILLE DE SARTROUVILLE

# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil municipal en date du 23/06/2026  
Le Maire,  
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,

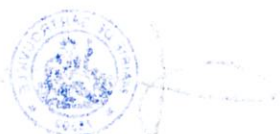


Pierre FOND

## Sommaire

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 .....</b>      | <b>3</b>  |
| <b>1-LES CHIFFRES CLES DE L'EXERCICE 2025 .....</b>                        | <b>3</b>  |
| <b>2-LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT .....</b>  | <b>5</b>  |
| 2.1.1 Les charges à caractère général .....                                | 5         |
| 2.1.2 Les dépenses de personnel .....                                      | 6         |
| 2.1.3 Autres charges de gestion courante .....                             | 6         |
| <b>3- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT .....</b> | <b>9</b>  |
| <b>4- LES OPERATIONS D'ORDRE .....</b>                                     | <b>15</b> |
| <b>II. PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 .....</b>   | <b>16</b> |
| <b>1 SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE .....</b>                                    | <b>17</b> |
| <b>2 L'AMENAGEMENT URBAIN .....</b>                                        | <b>19</b> |
| <b>3 SERVICES COMMUNS .....</b>                                            | <b>22</b> |
| 1. RESSOURCES HUMAINES .....                                               | 22        |
| 2. INFORMATIQUE - TELEPHONIE .....                                         | 22        |
| 3. AFFAIRES JURIDIQUES – ASSURANCES – COURRIER – ARCHIVES .....            | 23        |
| 4. COMMUNICATION .....                                                     | 23        |
| 5. PARC DE VEHICULES .....                                                 | 23        |
| 6. ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS .....                            | 24        |
| 7. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE .....                                     | 24        |
| <b>4 CULTURE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE .....</b>                            | <b>25</b> |
| 1. CULTURE .....                                                           | 25        |
| 2. SPORT .....                                                             | 25        |
| 3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS .....                                      | 26        |
| <b>5 PETITE ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE, SENIORS .....</b>                  | <b>26</b> |
| <b>6 MISSIONS REGALIENNES .....</b>                                        | <b>27</b> |
| 1. LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS .....                               | 27        |
| 2. LA POLICE MUNICIPALE .....                                              | 27        |
| 3. AFFAIRES GENERALES .....                                                | 28        |
| 4. HYGIENE ET SALUBRITE .....                                              | 29        |
| <b>7 PRÉVENTION, SANTÉ &amp; ACTION SOCIALE .....</b>                      | <b>29</b> |

Le présent document est le fruit d'un travail d'élaboration et de concertation entre les différents services de la commune de Saint-Genès-de-Majou, et a été validé par le Conseil municipal le 14 mars 2025.



Le Maire

# I. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

## 1-LES CHIFFRES CLES DE L'EXERCICE 2025

### ✓ Un excédent net global de 11 393 529,46 €

Le compte financier unique 2025 de la Ville fait apparaître un excédent net global de 11 393 529,46 € contre 13 183 205,45 € en 2024. Il est rappelé que cet excédent intègre la mise en réserve volontaire des cessions réalisées depuis 2022, qui ont fait l'objet de placements partiels auprès du Trésor Public en 2023/2024, afin de préparer le financement des deux groupes scolaires. Cette trajectoire conforte la stratégie de mise en réserve destinée à sécuriser le financement des grands projets structurants de la Ville, notamment les groupes scolaires, sans dégrader nos ratios de solvabilité et en repoussant autant que possible le besoin d'emprunt.

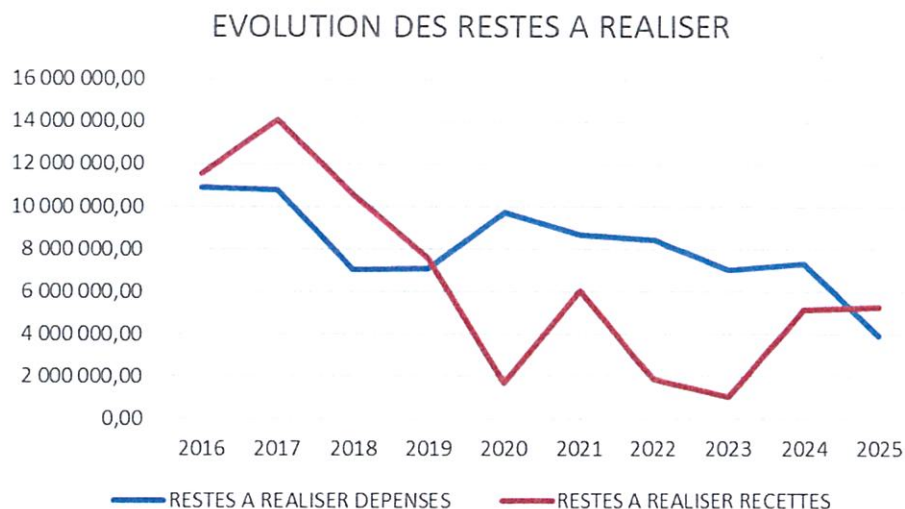
| Résultats CFU 2025                            |                |                  |               |               |                  |               |
|-----------------------------------------------|----------------|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|
|                                               | DEPENSES       |                  |               | RECETTES      |                  |               |
|                                               | CRÉDITS        | % de réalisation | RÉALISÉ 2025  | CRÉDITS       | % de réalisation | RÉALISÉ 2025  |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT                     |                |                  |               |               |                  |               |
| Opérations réelles                            | 66 605 904,00  | 91,53%           | 60 961 824,45 | 70 054 023,00 | 106,80%          | 74 815 521,98 |
| Opérations d'ordre                            | 16 901 324,45  | 39,35%           | 6 650 444,24  | 270 000,00    | 105,17%          | 283 950,29    |
| Résultat 2024 reporté en 2025 - c/002         |                |                  |               | 13 183 205,45 |                  | 13 183 205,45 |
| Total                                         | 83 507 228,45  | 80,97%           | 67 612 268,69 | 83 507 228,45 | 105,72%          | 88 282 677,72 |
| Résultat de l'exercice Fonctionnement         | 20 670 409,03  |                  |               |               |                  |               |
| SECTION D'INVESTISSEMENT                      |                |                  |               |               |                  |               |
| Opérations réelles                            | 32 904 514,46  | 75,78%           | 24 936 512,77 | 22 814 835,14 | 45,52%           | 10 385 686,92 |
| Opérations d'ordre                            | 1 270 000,00   |                  | 348 597,12    | 17 901 324,45 |                  | 6 715 091,07  |
| Résultat 2024 reporté en 2025 - c/001         | 2 436 210,68   |                  | 2 436 210,68  |               |                  |               |
| Total                                         | 36 610 725,14  | 75,72%           | 27 721 320,57 | 40 716 159,59 | 42,00%           | 17 100 777,99 |
| Solde d'investissement hors restes à réaliser | -10 620 542,58 |                  |               |               |                  |               |
| Restes à réaliser                             |                |                  | 3 912 715,91  |               |                  | 5 256 378,92  |
| Besoin de financement                         | -9 276 879,57  |                  |               |               |                  |               |
| SOLDE CUMULÉ                                  |                |                  |               |               |                  |               |
| (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)             | 11 393 529,46  |                  |               |               |                  |               |

### ✓ Des restes à réaliser (RAR) d'investissement désormais excédentaires en recettes :

Contrairement à l'exercice précédent où les dépenses engagées non mandatées étaient supérieures aux recettes, l'exercice 2025 présente un solde de restes à réaliser positif de 1 343 663,01 €.

En dépenses : Les restes à réaliser s'élèvent à 3 912 715,91 €. Ils correspondent aux chantiers d'équipement engagés fin 2025 dont le mandatement interviendra en 2026.

En recettes : Ils s'élèvent à 5 256 378,92 €. Ils représentent principalement le report de soldes de subventions notifiées et de participations attendues, garantissant le financement des opérations en cours grâce à une politique importante de recherche de subventions menée avec rigueur.



✓ **Des indicateurs de structure particulièrement sains :**

La rigueur budgétaire et la maîtrise des charges de gestion permettent d'afficher des ratios par habitant favorables. Ils sont calculés par habitant (51 941 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 contre 51 617 habitants en 2024) et comparés à la moyenne des villes de de la strate 20 à 50 000 habitants et 50 à 100 000 habitants (comptes de gestion 2024- France Métropolitaine).

Le modèle financier de Sartrouville repose sur une corrélation directe entre une richesse fiscale structurellement modeste et une politique de dépenses très contenue. Avec un potentiel fiscal de 1 319,33 €/habitant et un produit des impositions directes inférieur de 33% à celui des villes de la même strate, la Ville ajuste ses dépenses réelles pour garantir un autofinancement solide malgré des recettes inférieures aux moyennes de la strate.

- Encours de dette par habitant : 152,47 €, niveau extrêmement bas.
- Dépenses d'équipement brut par habitant : 432,23 € ; ce ratio témoigne du maintien d'un niveau d'investissement fort, supérieur aux moyennes des strates présentées.
- Dépenses réelles de fonctionnement par habitant : 1 173,67 € ; ce montant est inférieur aux prévisions budgétaires (1 273,80 €), illustrant la maîtrise stricte des charges à caractère général.
- Recettes réelles de fonctionnement par habitant : 1 440,39 € ; la dynamique des recettes réelles, permet de dégager un taux d'épargne brute solide de 18,5 %

|                                                                     | 2023         | 2024         | 2025         | Moyenne 20 à 50 000 hab | Moyenne 50 à 100 000 hab |
|---------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|--------------------------|
| <i>population totale</i>                                            | <i>52158</i> | <i>51617</i> | <i>51941</i> |                         |                          |
| 1. Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant   | 1 148,91     | 1 183,34     | 1 173,67     | 1 387,00                | 1 511,00                 |
| 2. Produit des impositions directes en euros par habitant           | 528,99       | 569,30       | 580,26       | 812,00                  | 866,00                   |
| 3. Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant   | 1 380,18     | 1 427,24     | 1 440,39     | 1 600,00                | 1 756,00                 |
| 4. Dépenses d'équipement brut en euros par habitant                 | 227,77       | 367,60       | 432,23       | 406,00                  | 445,00                   |
| 5. Encours de dette en euros par habitant                           | 215,09       | 188,48       | 152,47       | 998,00                  | 1 354,00                 |
| 6. DGF en euros par habitant                                        | 184,47       | 186,46       | 186,72       | 203,00                  | 222,00                   |
| 7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement       | 55,76%       | 55,11%       | 54,79%       | 60,60%                  | 59,80%                   |
| 9. (DRF + remb. de dette en capital) / RRF                          | 85,81%       | 85,22%       | 81,48%       | 93,10%                  | 93,80%                   |
| 10. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement | 16,50%       | 25,76%       | 30,01%       | 25,40%                  | 25,40%                   |
| 11. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement        | 15,58%       | 13,21%       | 10,59%       | 62,40%                  | 77,10%                   |

## 2-LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

### 2.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Hors dépenses financières et atténuations de produits (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC), abordées plus loin, **les dépenses réelles de fonctionnement 2025 baissent de 0,1% après une hausse de 2,2% en 2024**. Cette baisse à la marge traduit insuffisamment celle des 2 principaux chapitres que sont les charges à caractère général (-4%) et les charges de personnel (-0,8%) qui est contrebalancée par la hausse des autres charges de gestion courante (+9,7%) et par la passation d'une provision pour risques.

Le tableau suivant permet une vision synthétique des dépenses de fonctionnement 2025 et de leur évolution :

#### Evolution des dépenses de fonctionnement (hors FPIC et intérêts dette)

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors FPIC et intérêts dette | CA 2023 (€)          | CA 2024 (€)          | CA 2025 (€)          | EVOLUTION 2025/2024(%) | Delta en €        |
|--------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------|-------------------|
| 011 Charges à caractère général                        | 18 256 889,83        | 18 987 959,09        | 18 231 721,65        | -4,0%                  | -756 237,44       |
| 012 Charges de personnel et assimilés                  | 33 416 116,40        | 33 658 713,41        | 33 401 641,61        | -0,8%                  | -257 071,80       |
| 65 Autres charges de gestion courante                  | 6 414 684,24         | 6 737 179,11         | 7 388 307,14         | 9,7%                   | 651 128,03        |
| 67 Charges exceptionnelles                             | 61 916,20            | 43 462,27            | 19 448,17            | -55,3%                 | -24 014,10        |
| 68 Dotations aux amortissements et Provisions          |                      | 33 380,31            | 370 000,00           | 1008,4%                | 336 619,69        |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>        | <b>58 149 606,67</b> | <b>59 460 694,19</b> | <b>59 411 118,57</b> | <b>-0,1%</b>           | <b>-49 575,62</b> |

#### 2.1.1 Les charges à caractère général

18,23 M€, -4,0%

Ce chapitre regroupe les dépenses de fonctionnement courant nécessaires au bon déroulement des activités municipales. Cela inclut notamment :

- L'achat de fournitures (papier, petit matériel, carburant, repas de cantine...),
- Les frais liés à l'énergie (électricité, chauffage des bâtiments publics...),
- Les contrats d'entretien/maintenance ou de nettoyage,

- Les dépenses de télécommunication, d'abonnements informatiques, etc.

Les charges à caractère général baissent de 4,0 % après une hausse équivalente de 4,0% en 2024. Ce chapitre bénéficie essentiellement de la baisse des fluides, conséquence du renouvellement de nos contrats à un niveau de prix très intéressant et bloqué sur 2 ans.

Les fluides représentent 12,19% (contre 16,25% en 2024) de nos charges à caractère général avec 2,2 M€ (contre 3,09 M€), soit 3,74% (5,05%) des dépenses réelles totales de fonctionnement.

Hors fluides, les secteurs concernés par les charges à caractère général sont :

| Secteur                                         | Montant    | Part   |
|-------------------------------------------------|------------|--------|
| Scolaire, périscolaire, restauration collective | 6 458 103  | 40,23% |
| Aménagement Urbain                              | 3 493 072  | 21,76% |
| Services communs                                | 3 394 882  | 21,15% |
| Culture, Sports & Vie associative               | 1 216 585  | 7,58%  |
| Petite enfance, Famille, Jeunesse, Séniors      | 1 046 882  | 6,52%  |
| Missions régaliennes                            | 357 279    | 2,23%  |
| Prévention & Santé                              | 85 929     | 0,54%  |
|                                                 | 16 052 732 |        |

### 2.1.2 Les dépenses de personnel : 33,40 M€

Les charges de personnel varient peu par rapport à 2024, -0,8 %.

Les charges de personnel représentent 54,79% des dépenses réelles de fonctionnement.

| Secteur                                         | Montant    | Part   |
|-------------------------------------------------|------------|--------|
| Scolaire, périscolaire, restauration collective | 8 352 785  | 25,01% |
| Services communs                                | 6 267 778  | 18,76% |
| Aménagement Urbain                              | 5 496 664  | 16,46% |
| Petite enfance, Famille, Jeunesse, Séniors      | 5 033 586  | 15,07% |
| Culture, Sports & Vie associative               | 3 739 361  | 11,20% |
| Missions régaliennes                            | 3 198 252  | 9,58%  |
| Prévention & Santé                              | 1 313 216  | 3,93%  |
|                                                 | 33 401 642 |        |

### 2.1.3 Autres charges de gestion courante : 7,39 M€

Le chapitre 65 concerne principalement les transferts à d'autres acteurs, sans contrepartie directe pour la commune. Ce sont des dépenses volontaires décidées par la collectivité pour soutenir la vie locale ou obligatoires pour répondre à des missions de service public.

On y trouve : Les subventions aux associations locales (sportives, culturelles, sociales...), les participations versées à d'autres collectivités ou organismes publics (ex : centre communal d'action sociale – CCAS Cap Autonomie), la participation au SDIS, etc...

Les autres charges de gestion courante sont en hausse de 9,7% après une hausse de 9,03% en 2024. Elles représentent 11,03% des dépenses réelles. Elles augmentent essentiellement du fait de la hausse de la subvention au CCAS Cap Autonomie (+260K€) et du passage de nombre de nos applicatifs informatiques métiers en hébergement auprès des éditeurs pour des raisons d'optimisation de sécurité (+370K€).

## 2.2 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Hors remboursement du capital de la dette, les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 17,1% (+45,4% en 2024).

Le tableau suivant présente de façon synthétique les grands chapitres comptables :

### Evolution des dépenses réelles d'investissement

| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT hors dette   |                                       | CA 2023 (€)          | CA 2024 (€)          | CA 2025 (€)          | EVOLUTION<br>2025/2024(%) | Delta en €          |
|------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|---------------------|
| 20                                             | Immobilisations incorporelles         | 1 064 098,68         | 512 175,89           | 373 077,89           | -27,2%                    | -139 098,00         |
| 204                                            | Subventions d'équipement versées      | 1 802 476,13         | 930 151,69           | 852 652,21           | -8,3%                     | -77 499,48          |
| 21                                             | Immobilisations corporelles           | 9 524 739,79         | 13 057 203,27        | 14 366 316,62        | 10,0%                     | 1 309 113,35        |
| 23                                             | Immobilisations en cours              | 1 290 803,58         | 4 904 114,95         | 6 919 474,22         | 41,1%                     | 2 015 359,27        |
|                                                | AP/CP                                 | 324,00               | 501 055,36           | 791 717,08           | 58,0%                     | 290 661,72          |
| 26                                             | Participations et créances rattachées |                      |                      | 5 000,00             |                           | 5 000,00            |
| 27                                             | Autres immobilisations financières    | 10 667,25            | 487,62               | 2 889,28             | 492,5%                    | 2 401,66            |
| <b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b> |                                       | <b>13 693 109,43</b> | <b>19 905 188,78</b> | <b>23 311 127,30</b> | <b>17,1%</b>              | <b>3 405 938,52</b> |

2025 maintient un niveau élevé de dépenses d'équipement. Les différents investissements sont détaillés plus loin dans le présent rapport.

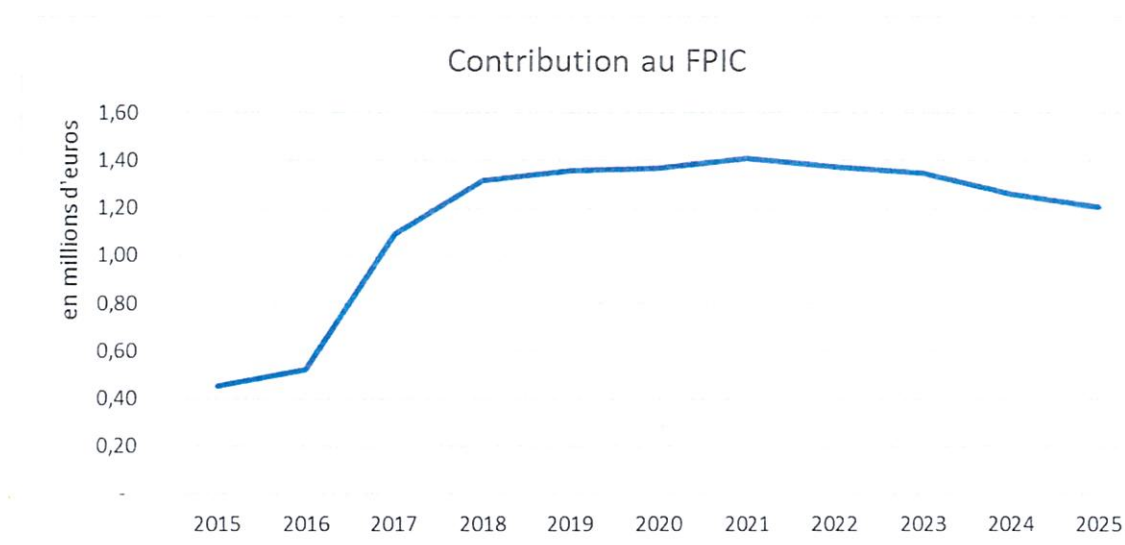
## 2.3 FOCUS SUR LES DEPENSES « NON AFFECTABLES » :

Certaines dépenses ne peuvent pas être affectées à une activité particulière. C'est le cas du prélèvement FPIC ainsi que de la dette.

### ✓ LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC)

Le FPIC est calculé au niveau du territoire de la CASGBS dans son ensemble avec une répartition entre les communes membres et la communauté d'agglomération. En 2025, l'évolution de la contribution globale baisse de 726 K€.

Au niveau de Sartrouville, la participation au FPIC est passée de 1 257 733 € en 2024 à 1 204 455 € en 2025 soit une baisse in fine de 4,2%. Cette dépense demeure non négligeable puisqu'elle représente 1,98% des dépenses réelles de fonctionnement.

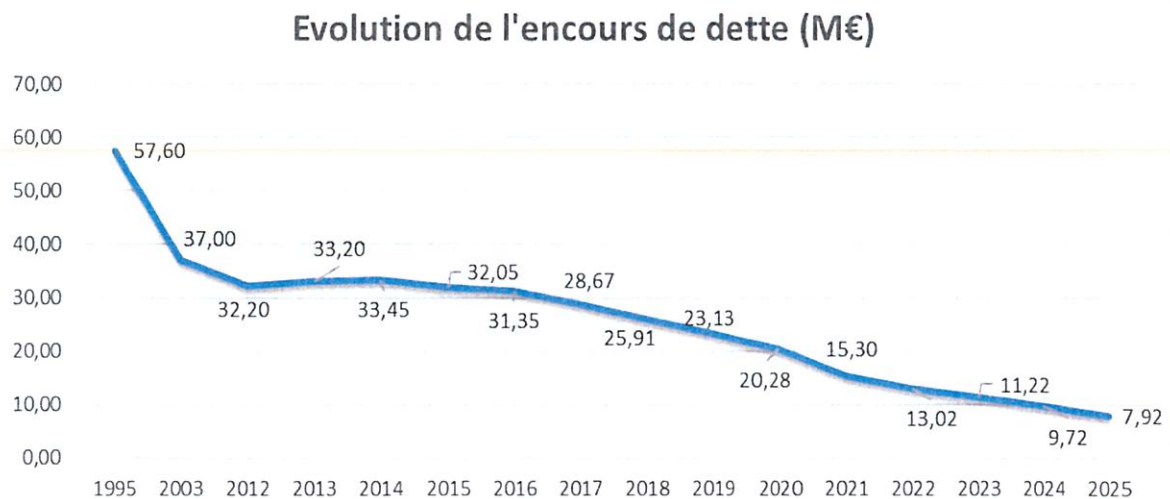


#### ✓ LA DETTE

La ville a pu repousser d'une année l'appel à l'emprunt et ainsi poursuivre encore son désendettement. Cela a été possible grâce à l'optimisation de versement des financements extérieurs, à la mise en réserve de recettes foncières et au décalage – involontaire - de certains travaux permettant ainsi la préservation d'un bon niveau d'autofinancement pour ses investissements.

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette s'élevait à 7 919 617 € (contre 9 728 639 € en 2024).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'encours de la dette :



Le remboursement en annuités s'élève à 1 968 483 € (2 064 233 € en 2024). Il est constitué de :

- ❖ 1 622 232 € de remboursement de capital (1 702 288€ en 2024).
- ❖ 346 251 € d'intérêts et commissions (361 945 € en 2024).

### 3- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles (fonctionnement et investissement) de la Ville sont en nette baisse (-3,2%) pour atteindre 85 201 209 € (88 031 340 € en 2024).

Les recettes sont sensibles d'un exercice à l'autre au niveau de subventions notifiées et aux cessions potentielles qui influencent naturellement le niveau global des recettes lorsqu'elles se concrétisent. Peuvent également s'ajouter des recettes exceptionnelles ou ponctuelles.

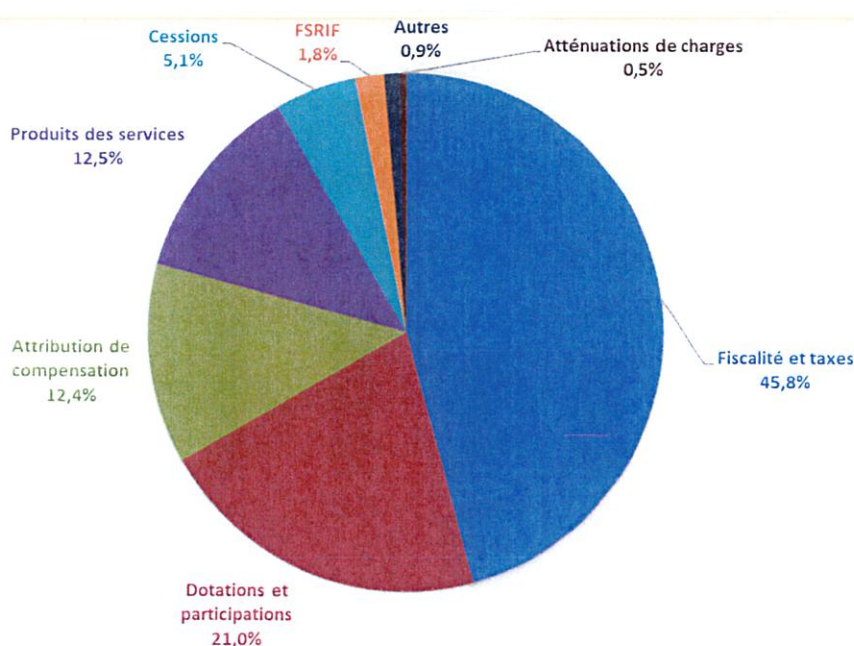
#### 3.1 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 1,15 M€ (contre une hausse de 1,68 M€ en 2024) pour s'établir à 74,8 M€. Toutefois, cette hausse est à relativiser car, hors cessions, ces recettes sont totalement stables.

Le tableau suivant présente de façon synthétique la répartition des recettes par grands chapitres comptables :

| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT              |                                     | CA 2024 (€)          | CA 2025 (€)          | EVOLUTION<br>2025/2024(%) | Delta en €       |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|------------------|
| 70                                              | Produits des services               | 9 293 077,27         | 9 376 614,26         | 0,90%                     | 83 537           |
| 73                                              | Impôts et taxes                     | 11 562 241,00        | 11 557 913,00        | -0,04%                    | -4 328           |
| 731                                             | Fiscalité locale                    | 32 473 074,19        | 33 314 005,50        | 2,59%                     | 840 931          |
| 74                                              | Dotations et participations         | 16 438 069,25        | 15 701 624,64        | -4,48%                    | -736 445         |
| 75                                              | Autres produits de gestion courante | 639 698,49           | 653 192,26           | 2,11%                     | 13 494           |
| 76                                              | Produits financiers                 | 147 275,00           | 0,00                 | -100,00%                  | -147 275         |
| 77                                              | Produits exceptionnels              | 2 764 440,93         | 3 854 537,68         | 39,43%                    | 1 090 097        |
| 013                                             | Atténuations de charges             | 351 990,78           | 357 634,64           | 1,60%                     | 5 644            |
| <b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b> |                                     | <b>73 669 866,91</b> | <b>74 815 521,98</b> | <b>1,56%</b>              | <b>1 145 655</b> |

Les recettes fiscales et les dotations constituent les principales recettes de fonctionnement, mais elles ne sont pas les seules :



Ce qu'il faut retenir des recettes de fonctionnement 2025 :

- ✓ Des produits des services qui stagnent (+0,9%) ;
- ✓ Une hausse des recettes des impôts et taxes (hors AC) de 2,59%, conséquence de la revalorisation des bases prévue par la loi de finances ;
- ✓ Une baisse de 4,48% des dotations ;
- ✓ Des cessions en hausse.

### 3.2 FOCUS SUR LES RECETTES « NON AFFECTABLES » :

#### ✓ IMPOTS ET TAXES

Le tableau ci-après présente la répartition du produit 2025 des principales taxes et leur évolution :

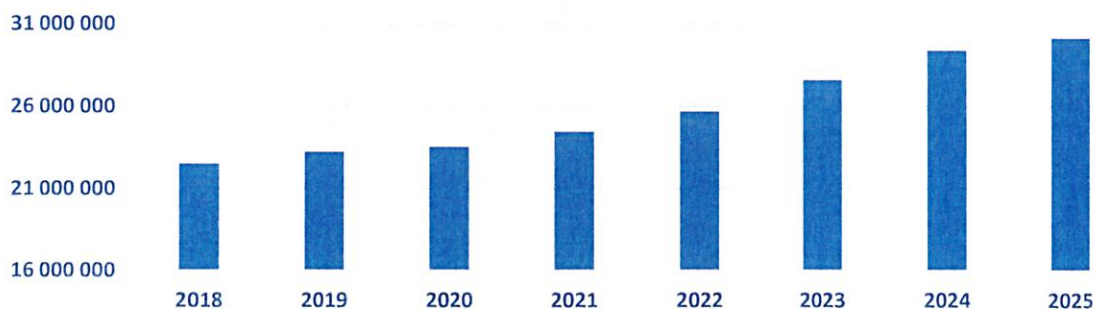
#### Produit des principales taxes et leur évolution de 2018 à 2025

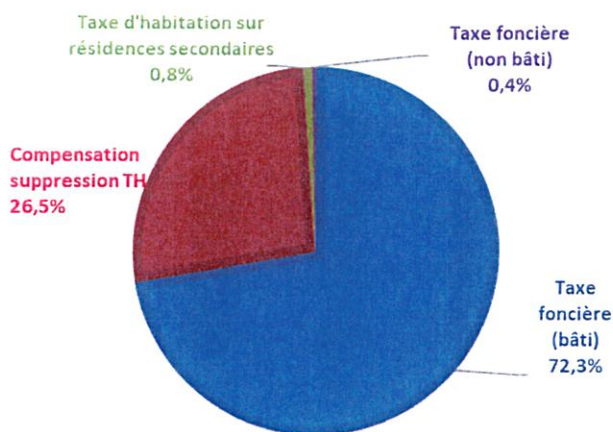
| Libellé                                        | 2018       | 2019       | 2020       | 2021       | 2022       | 2023       | 2024       | 2025       | delta 2025-2024 | Variation 2025-2024 |
|------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------------|---------------------|
| Contributions directes                         | 22 510 501 | 23 213 405 | 23 529 635 | 24 439 621 | 25 693 518 | 27 591 264 | 29 385 302 | 30 139 369 | 754 067         | 2,57%               |
| Attribution de compensation                    | 9 527 066  | 9 527 066  | 9 360 342  | 9 288 889  | 9 288 889  | 9 288 889  | 9 288 889  | 9 288 889  | 0               | 0,00%               |
| Dotation de solidarité communautaire - Energie |            |            |            |            |            | 953 480    | 937 430    | 933 102    | -4 328          | -0,46%              |
| Fonds de solidarité de la Région IDF           | 1 559 338  | 1 335 922  | 1 335 922  | 1 335 922  | 1 335 922  | 1 335 922  | 1 335 922  | 1 335 922  | 0               | 0,00%               |
| TLPE                                           | 0          | 315 655    | 68 420     | 106 060    | 203 135    | 204 189    | 139 296    | 136 693    | -2 603          | -1,87%              |
| Taxe sur consommation finale d'électricité     | 730 568    | 723 758    | 734 824    | 731 097    | 791 209    | 1 055 295  | 799 327    | 776 459    | -22 869         | -2,86%              |
| Taxe additionnelle aux droits de mutation      | 2 712 795  | 2 809 281  | 2 649 473  | 3 552 897  | 3 445 620  | 2 457 208  | 2 149 149  | 2 261 485  | 112 336         | 5,23%               |
| TOTAL                                          | 37 040 268 | 37 925 087 | 37 678 616 | 39 454 486 | 40 758 294 | 42 886 247 | 44 035 315 | 44 871 919 | 836 603         | 1,90%               |

#### ➤ Les contributions directes (30,1 M€)

La tendance des contributions directes est toujours à la hausse. Elle affiche en 2025 une progression de 2,57% (contre +6,5% en 2024). L'inflation a de nouveau affecté sensiblement les bases fiscales de 2025 qui sont revalorisées chaque année de la variation annuelle.

#### Contributions directes





- La taxe d'habitation perçue par la Ville ne concerne désormais que les résidences secondaires. Elle représente aujourd'hui 0,8% des recettes fiscales.
- La taxe d'habitation supprimée a été compensée, d'une part, par un reversement de la part départementale de taxe foncière sur foncier bâti et, d'autre part, par une compensation versée par l'Etat. Cette dernière représente 26,5%.
- La taxe foncière sur foncier bâti représente désormais 72,3% des recettes fiscales.
- Les recettes sur foncier non bâti restent anecdotiques (0,4%).

➤ Attribution de compensation/dotation de solidarité communautaire (9 288 889 €)

La Ville perçoit de la C.A.S.G.B.S. une attribution de compensation qui correspond à la fiscalité économique (CET, versée par l'entreprise), déduction faite des charges transférées à la C.A.S.G.B.S. Le montant de l'attribution de compensation a été revu à la baisse par la CASGBS en prévision d'une contraction de ses recettes sur les années 2020 - 2021. Depuis, l'attribution de compensation a été maintenue à son niveau 2021, soit 9 288 889 €.

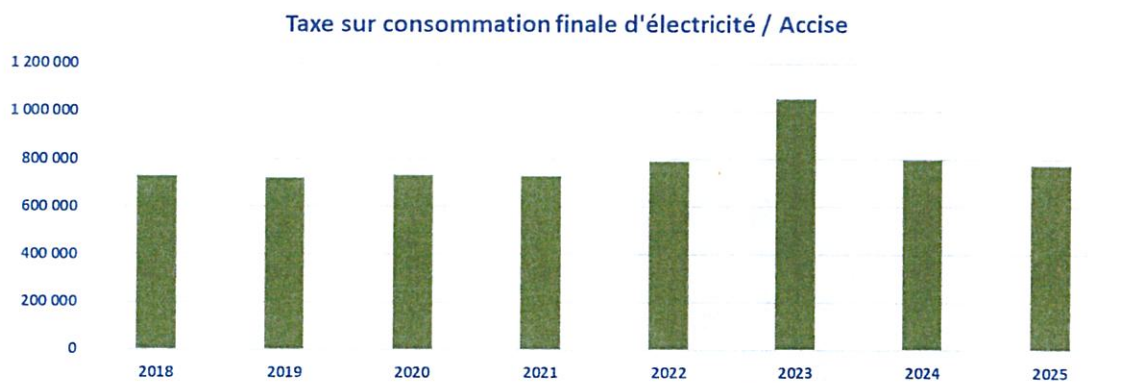
A noter qu'en 2025, comme en 2024 et 2023, une dotation de solidarité communautaire (DSC) exceptionnelle a été versée aux communes afin de les soutenir face aux conséquences de la hausse des coûts.

➤ Le fonds de solidarité de la région Ile-de-France (1 335 922 €)

Le fonds de solidarité de la région Ile-de-France est stable à 1 335 922 €. Ce fonds est alimenté par les communes « les plus riches » d'Ile-de-France au profit des communes « les plus pauvres ». Le classement des communes varie chaque année selon l'évolution de l'indice synthétique de ressources et de charges défini par le même calcul que pour la D.S.U.C.S. (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) : potentiel financier, proportion de logements sociaux, proportion de bénéficiaires d'APL, revenu par habitant. Il est aussi fonction du montant de l'enveloppe annuelle à répartir. La Ville se situe au 197ème rang (sur 205 communes éligibles).

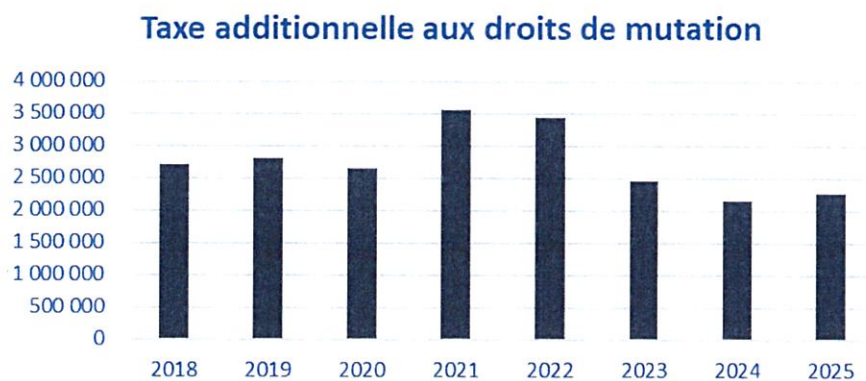
➤ Accise sur l'électricité (Ex taxe sur la consommation finale d'électricité) (776 459€)

Alors que la TCFE était une taxe locale, l'accise sur l'électricité, quant à elle, est une taxe nationale, perçue par l'État dans le cadre des politiques fiscales liées à l'énergie et à la transition énergétique. Elle fait partie des taxes sur la consommation de produits énergétiques. Contrairement à la TCFE, la fraction d'accise sur l'électricité est appliquée de manière uniforme sur tout le territoire, sans possibilité de modulation locale. Aujourd'hui, une partie des recettes provenant de l'accise continue de revenir aux collectivités territoriales concernées selon la quantité d'électricité consommée sur leur territoire.



La fraction d'accise sur l'électricité perçue par la commune enregistre une légère baisse de 2,86% pour atteindre 776 K€.

➤ Les taxes additionnelles sur les droits de mutation (2 261 485 €)



Les taxes additionnelles sur les droits de mutations sont perçues lors des ventes immobilières sur le territoire de la commune, hors constructions neuves et fonds de commerce.

Après le coup de frein en 2023 et 2024, cette recette progresse à nouveau en 2025 de 5,23% pour s'établir à 2 261 485 € (contre 2 149 149 € en 2024).

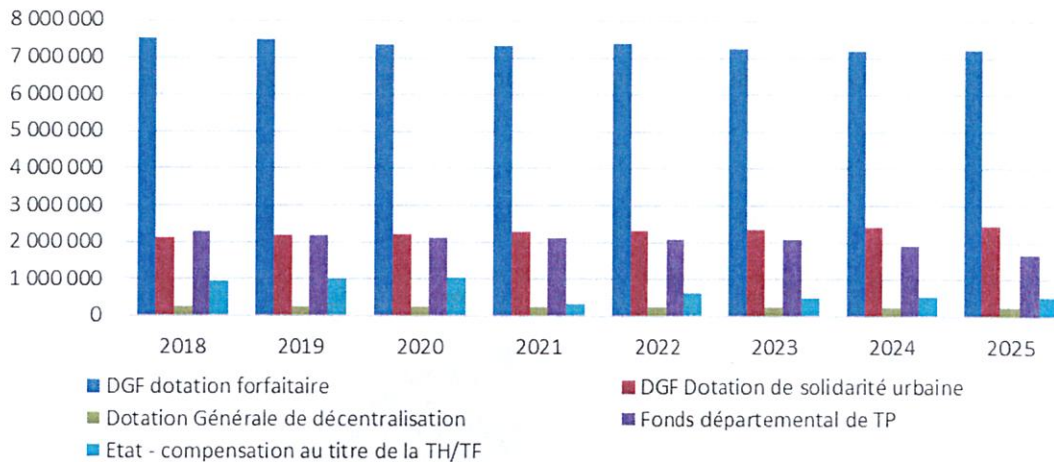
✓ **DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Les dotations et participations perçues par la Ville en 2025 enregistrent une nouvelle baisse de 4,48 % pour s'établir à 15 701 625 € (16 438 069 € en 2024).

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des principales dotations.

| Libellé                                  | 2018      | 2019      | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      | 2025      | delta 2025-2024 | Variation 2025-2024 |
|------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|---------------------|
| DGF dotation forfaitaire                 | 7 524 277 | 7 483 524 | 7 345 562 | 7 328 374 | 7 381 813 | 7 260 327 | 7 198 718 | 7 220 789 | 22 071          | 0,31%               |
| DGF Dotation de solidarité urbaine       | 2 137 070 | 2 188 896 | 2 240 915 | 2 283 836 | 2 327 273 | 2 361 290 | 2 425 990 | 2 477 662 | 51 672          | 2,13%               |
| Dotation Générale de décentralisation    | 262 373   | 264 660   | 262 373   | 264 169   | 266 370   | 262 373   | 262 373   | 262 373   | 0               | 0,00%               |
| Fonds départemental de TP                | 2 284 697 | 2 181 028 | 2 125 778 | 2 114 869 | 2 101 266 | 2 094 810 | 1 932 361 | 1 693 612 | -238 749        | -12,36%             |
| Etat - compensation au titre de la TH/TF | 957 707   | 1 016 801 | 1 059 829 | 341 432   | 628 926   | 507 402   | 541 789   | 540 081   | -1 708          | -0,32%              |

## Principales dotations



- La dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F)

La dotation forfaitaire de la D.G.F. est stable (+0,31% par rapport à 2024). En 2025, le montant alloué à la Ville par l'Etat s'élève à 7 220 789 €. Cette dotation est, entre autres, fonction de l'évolution annuelle de la population DGF de la commune. Elle représente 9,65% des recettes réelles de la Ville.

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (D.S.U.C.S.)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. En 2025, la DSU perçue par Sartrouville augmente de 2,13% pour s'établir à 2 477 662 €. La ville perd 17 places dans le classement d'éligibilité et passe au 633<sup>ème</sup> rang (616<sup>ème</sup> en 2024) sur 712 communes de plus de 10 000 habitants. La commune pourrait ne plus être éligible à cette dotation selon l'évolution des situations des autres communes.

- Le fonds départemental de la taxe professionnelle

Le fonds départemental de la taxe professionnelle enregistre une baisse sensible (- 12,36%) pour s'établir en 2025 à 1 693 612 €. Il reste alimenté par le produit de l'écêtement des bases communales de taxe professionnelle des établissements dits « exceptionnels », c'est-à-dire qui procurent une richesse importante aux communes où ils sont implantés. Il est réparti entre les communes concernées et les communes défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges. A noter que ce fonds est en diminution forte ces 2 dernières années, l'annonce de sa suppression étant régulièrement annoncé.

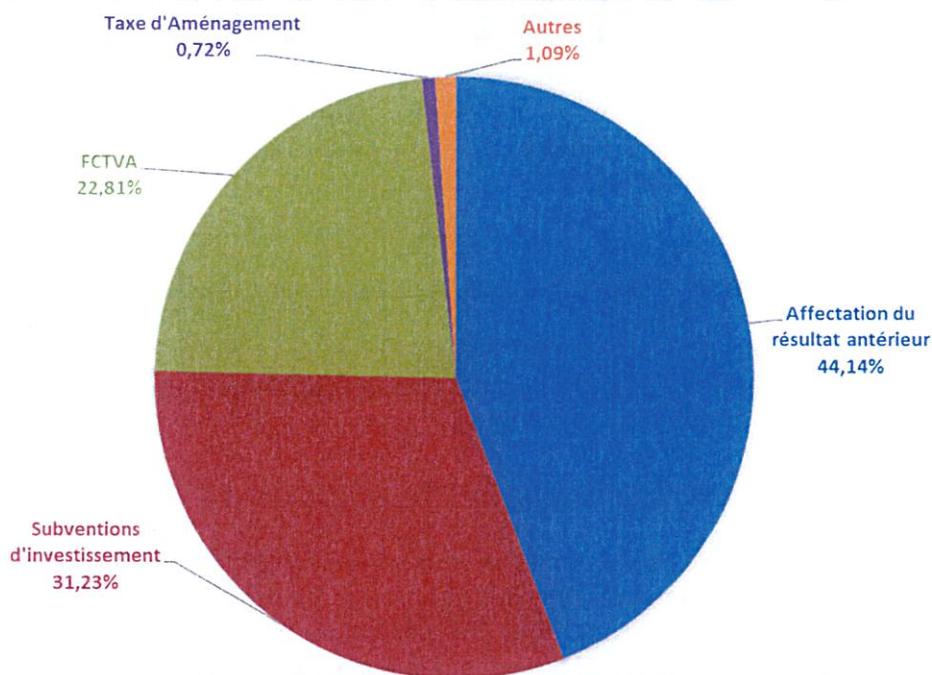
- La dotation de compensation au titre des exonérations de taxes foncières

Les compensations d'exonération sont les allocations par lesquelles l'Etat prend en charge la diminution des recettes fiscales subie par les collectivités territoriales du fait de l'application d'exonération ou d'allègement de bases décidés par le législateur. Ces recettes ne présentent pas de caractère fiscal. Leur montant est par conséquent indépendant d'une quelconque indexation sur les taux communaux. La Ville a perçu une compensation au titre des taxes foncières et habitation qui s'élève à 540 081 € (541 789 € en 2024).

### 3.3 LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes réelles d'investissement représentent 12,2 % des recettes réelles de la ville (contre 16,3 % en 2024).

Répartition des recettes réelles d'investissement 2025



- **Chapitre 10 – les dotations (2 445 640 €)**

\*Le **FCTVA** (2 369 345 €) reflète le développement des projets d'investissements. Cette recette provient de la TVA que la ville peut récupérer sur certaines dépenses d'investissement réalisées en n-1 via le fonds de compensation pour la TVA, ici les dépenses éligibles de l'exercice 2024.

\*Une **taxe d'aménagement** qui s'est complètement effondrée. Cette taxe est liée au nombre de permis de construire déposés et à la surface de construction déclarée. Elle a généré une recette de 75 288 € en 2025 en baisse par rapport à 2024 (-95,6%).

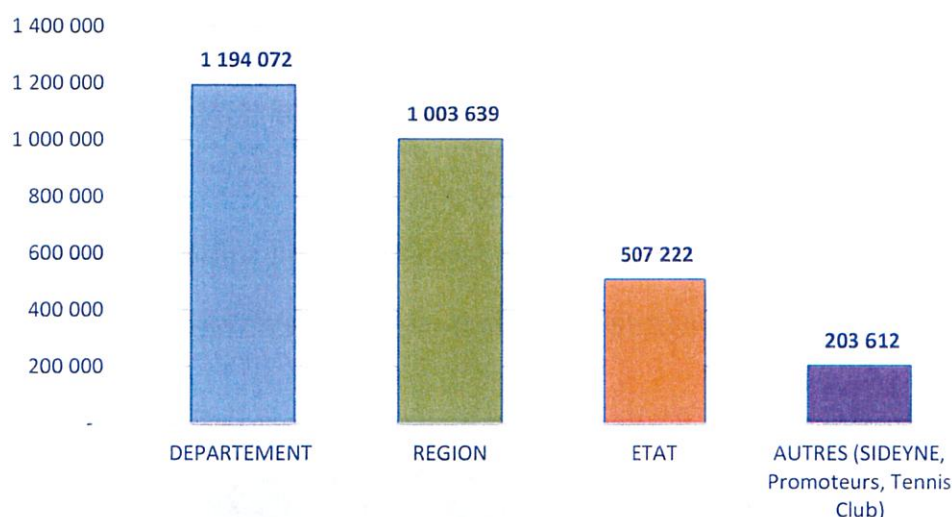
*L'effondrement constaté de nos recettes de taxe d'aménagement en 2025 ne traduit pas un arrêt des constructions sur notre territoire, mais résulte d'une réforme nationale du mode de collecte. Depuis le transfert de cette taxe aux services fiscaux (DGFIP), celle-ci n'est plus calculée lors du dépôt du permis de construire, mais uniquement à la fin réelle des travaux. Ce changement de règle génère un décalage technique de trésorerie de 12 à 24 mois pour notre collectivité. Le produit financier de nos permis actuels est donc temporairement "bloqué" et n'impactera positivement nos budgets qu'au moment de la livraison des chantiers.*

- **L'affectation d'une partie du résultat 2024** pour 4 584 171 € qui est nécessaire à l'équilibre des reports de 2024 inscrits en 2025.

- **Chapitre 13 - les subventions d'investissement**

- Les cofinancements systématiquement sollicités (2 908 546 €)

Tout projet fait l'objet d'une recherche systématique de subvention auprès des partenaires extérieurs. L'objectif est de rechercher le taux de subventionnement le plus proche des 80% maximum autorisés en fonction des thématiques et des dispositifs correspondants.



- S'ajoutent les amendes de police (335 131€) qui entrent dans la catégorie des « fonds affectés à l'investissement »

Le volume des recettes d'investissement a donc été suffisant pour porter les dépenses engagées. La ville n'a pas mobilisé d'emprunt.

#### 4- LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne génèrent pas de mouvement de fonds mais permettent le renouvellement et la valorisation du patrimoine communal et participent à l'autofinancement de la section d'investissement.

|                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b><br><b>348 597,12 €</b>                                                                                                                                               | <b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b><br><b>6 715 091,07 €</b>                                                                                                      |
| Moins-values sur les cessions d'actifs : 88 652,17 €<br>Amortissement des subventions d'investissement : 172 880,05 €<br>Intégration des travaux en régie 22 418,07 €<br>Intégration patrimoniale 64 646,83 € | Valeur comptable et plus-values sur les biens vendus : 3 916 649,17 €<br>Amortissements des biens : 2 733 795,07 €<br>Intégration patrimoniale 64 646,83 €             |
| <b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b><br><b>6 650 444,24 €</b>                                                                                                                                            | <b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b><br><b>283 950,29 €</b>                                                                                                       |
| Valeur comptable et plus-values sur les biens vendus : 3 916 649,17 €<br>Amortissements des biens : 2 733 795,07 €                                                                                            | Moins-values sur les cessions d'actifs : 88 652,17 €<br>Amortissement des subventions d'investissement : 172 880,05 €<br>Intégration des travaux en régie = 22 418,07€ |

## II. PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

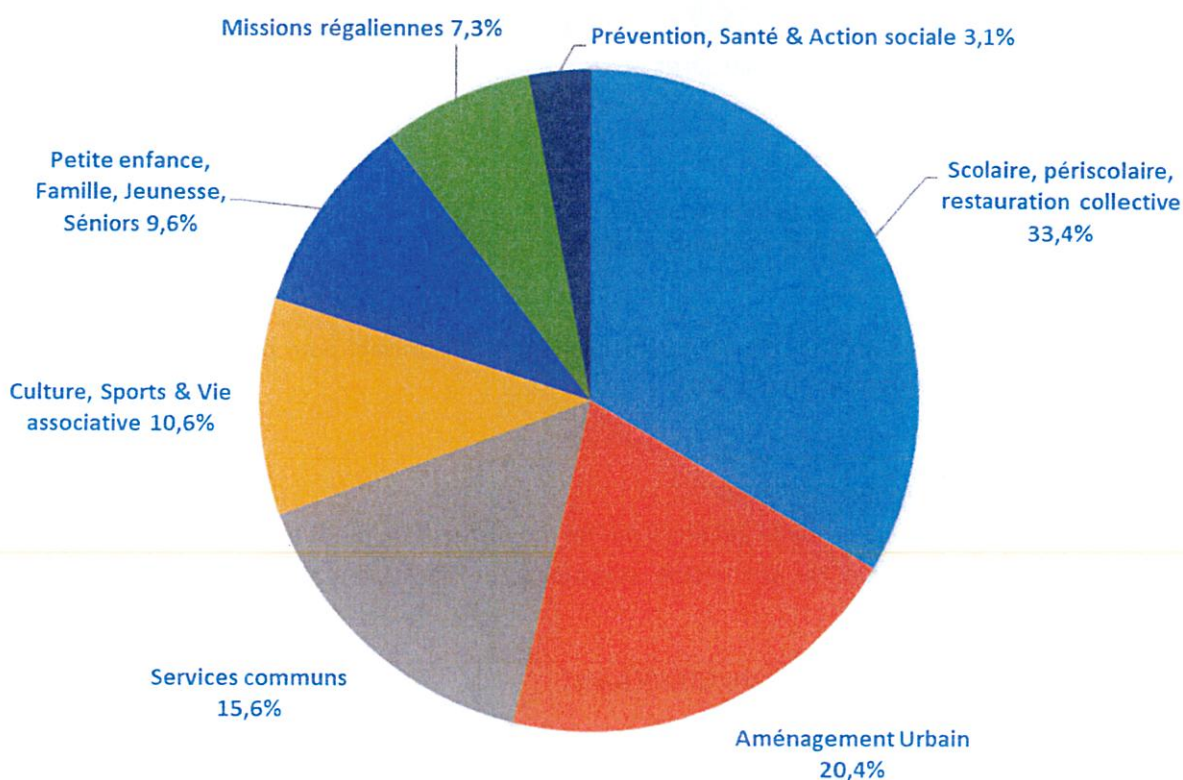
La comptabilité analytique permet de porter un autre regard que le seul plan comptable et ainsi de mieux traduire le coût des services rendus aux Sartrouillois.

Certaines évolutions sont dues à l'activité en elle-même d'une année sur l'autre, d'autres à un travail plus précis sur l'affectation des dépenses par secteur ou à l'évolution de l'organisation des services.

Les opérations financières (notamment les emprunts en capital et intérêts, les amortissements) ne sont pas comptabilisées dans ces coûts et sont présentées en première partie tout comme les différentes écritures d'ordre.

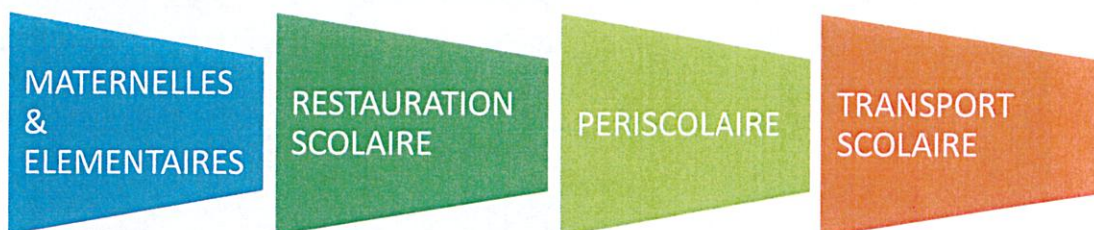
Les secteurs les plus représentés de par leurs dépenses restent le scolaire et l'aménagement urbain.

### Répartition des dépenses par secteurs en 2025



## 1 SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

**33,4% des dépenses réelles totales avec 27,5 M€ soit 530€ par habitant**



*La Ville assure le bon fonctionnement à l'année de 28 écoles qui ont accueilli 2059 enfants en maternelle et 3101 enfants au niveau élémentaire à la rentrée 2025/2026, 16 accueils de loisirs matin/soir en maternelle, 11 accueils de loisirs les mercredis et les vacances et 20 offices de restauration, **Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **16,2 M€** dont 8,35 M€ pour les charges de personnel. **Les dépenses d'investissement** concernent la Cité scolaire Sébastienne Guyot, le Groupe Scolaire du Vieux Pays ainsi que les travaux de rénovation, énergétique entre autre, pour **11,3 M€**.*

**Le pôle scolaire** représente 24,6% des dépenses de la Ville avec 20,3 M€, poids qui a doublé par rapport à 2024. **Le pôle périscolaire et restauration** représente 8,7% des dépenses avec 7,1 M€. Par ailleurs, le coût du **transport scolaire** (pour les sorties organisées ou vers la piscine) est de 155 K€.

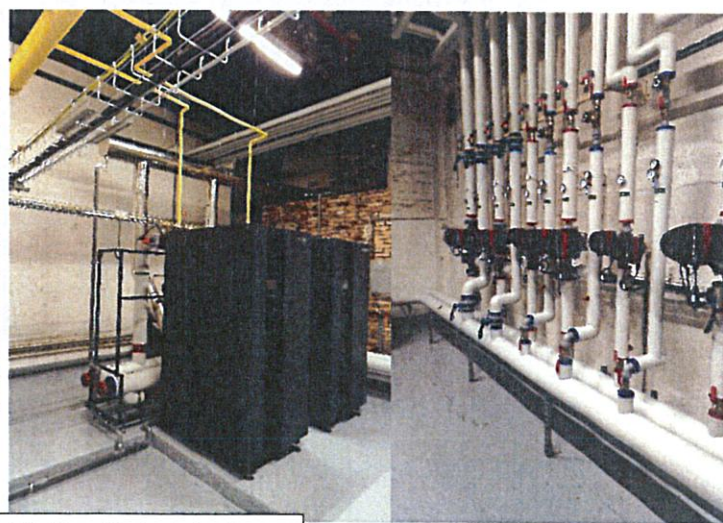
Compte tenu du bâti concerné, **les fluides** pour l'ensemble de ce secteur sont importants et s'élèvent à 894K€, en baisse de 322K€.

**Côté recettes**, celles perçues au titre des études et de la restauration s'élèvent à 2,725M€. Par ailleurs, la commune a perçu 601 650 € **de subventions d'investissement** (FIPD pour la sécurisation des sites, CNR pour les classes flexibles, Plan +25000 habitants pour les équipements scolaires) et 27 985 € **de subventions de fonctionnement** (dispositifs CNR, Cité éducative, Classe UPE2A...).

**Les restes à réaliser en dépenses d'investissement** sont de 604 368 € **et en recettes** de 3 651 755 €.



EE Léo Laranée – Réfection des sanitaires



GS Paul Bert – Réfection des chaudières



Cité Scolaire Sébastienne Guvot - maternelle



Cité Scolaire Sébastienne Guvot – vue voisines

## 2 L'AMENAGEMENT URBAIN

**20,4% des dépenses, 16,8 M€ soit 323€ par habitant**

L'aménagement urbain regroupe l'aménagement du territoire et les services urbains.



**PATRIMOINE / FONCIER 4,6 M€**

**Ses missions** sont

- Les acquisitions de terrains et de bâtiments dans le cadre de projets d'aménagements,
- La gestion du parc loué par la Ville,
- Les aides versées aux bailleurs pour la construction de logements sociaux, les projets de rénovation urbaine,
- L'animation économique.

Les recettes sont principalement le produit des ventes foncières (3,92 M€, 4 cessions – parcelles au 131 Av Général de Gaulle, 12-14 rue Voltaire, route de Corneilles/Croix Joly, 54 Av Maurice Berteaux), le produit des loyers et charges perçus pour la location des logements et bâtiments de la Ville et les droits de stationnement taxi.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 1 275 758 € et en recettes d'investissement de 13 453 €.

**VOIRIE- TRANSPORT URBAIN ET STATIONNEMENT 1,9 M€**



**Ses missions :**

- l'entretien de la voirie, des réseaux
- la création de voirie
- le transport urbain
- la gestion du stationnement.

En 2025, les réfections de voiries (hors Cité Scolaire) ont concerné une partie de la rue Jules Ferry, la rue des mésanges, la rue Daumier, une partie de la rue du Temple, la rue des Richebourgs, la rue Jean Mermoz, la rue de la batterie...



Les **recettes** de fonctionnement sont constituées principalement par le stationnement payant (537 K€) et les redevances et droits de voirie (706 K€).

La ville a perçu **une subvention** pour les rues Gretry et Dijou réalisées en 2024 de **217 708 €**.

Les **restes à réaliser en dépenses d'investissement** sont de 110 983 €.

## ECLAIRAGE PUBLIC 2,13 M€

### Ses missions

- assurer le bon fonctionnement des réseaux communaux d'éclairage public et feux tricolores
- coordonner les interventions des concessionnaires sur le domaine public communal.

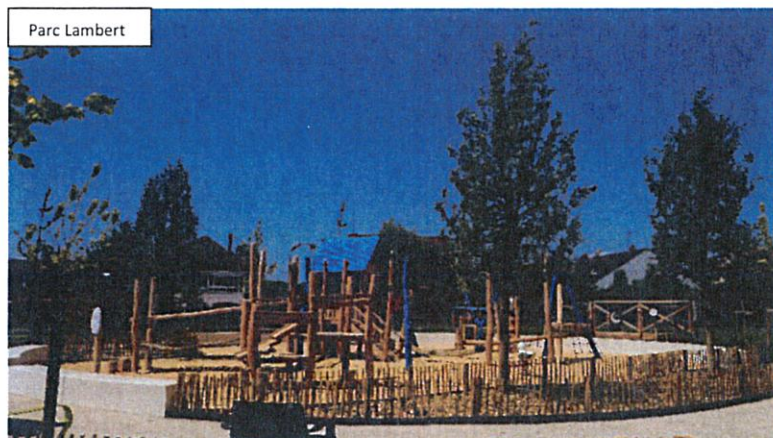
Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 36 404 € et concernent les redevances d'occupation du domaine public versées par les fournisseurs d'électricité.

La ville a perçu **une prime de fonctionnement** de 28 137 € suite aux opérations de rénovation et a perçu en **recettes d'investissement** pour 30 608 €.

Les **restes à réaliser en dépenses d'investissement** sont de 264 114 €.



## ESPACES VERTS 5,4 M€



Ses missions sont :

- L'entretien des espaces verts, de l'élagage, de l'abattage des arbres et le désherbage des trottoirs
- La maintenance des aires de jeux
- L'éco pâturage
- La réalisation d'espaces verts.

En 2025, ont été finalisés les travaux des 5<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> tranche de la coulée verte, du Parc Lambert, la phase 1 du plan 1000 arbres (plantations sur voirie), l'aménagement en prairies fleuries des berges de Seine.

Les recettes de fonctionnement concernent la location et charges des 83 jardins familiaux pour 40 960€.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 705 764 €. En recettes, les restes à réaliser s'élèvent à 517 876€.



## PROPRETE ET SALUBRITE PUBLIQUE 2,68 M€

Ses missions

- gestion des ordures ménagères en régie
- gestion du nettoyage des voiries et trottoirs

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 717 112 €. Elles correspondent au remboursement de la C.A.S.G.B.S pour la gestion de la compétence (frais de personnel, frais de gestion, entretien des véhicules...).

### 3 SERVICES COMMUNS

**15,6 %, 12,8M€ soit 248 € par habitant**

**Les missions :** Ensemble des services supports de la collectivité : RH, Finances & Commande Publique, Juridique, Informatique, Communication.

#### 1. RESSOURCES HUMAINES

Ce service gère notamment la rémunération du personnel, les indemnités des élus, les formations et la carrière des agents. Ces dépenses ont été réparties dans ce rapport par secteur de façon analytique.

Les charges de personnel de la Ville enregistrent une baisse de 0,76 % pour atteindre 33 401 642 € comme présenté en partie 1 du rapport.

Les frais de fonctionnement du service des ressources humaines et de la formation s'élèvent à 445 587 € dont 163 915 € de formation et apprentissage (165 950 € en 2024). La formation et l'apprentissage portant sur les seuls services supports est 117 046 €.

Ces dépenses de personnel sont à rapprocher des recettes perçues par la Ville au titre de remboursements de charges et recettes qui s'élèvent en 2025 à 741 857 € (774 679 € en 2024), dont 357 635 € (351 991€ en 2024) de remboursements de charges de personnel (cotisations et salaires reversés par la CPAM et assurance) et 382 859 € au titre des mises à disposition (418 116 € en 2024).

#### 2. INFORMATIQUE - TELEPHONIE

**Le service informatique en 2025 représente 1,4% des dépenses de la Ville hors charges de personnel soit 1 138 863 € (1 102 312 € en 2024).** Ce service assure la totalité de la gestion et la maintenance informatique et téléphonique de l'ensemble des sites. Les dépenses ont été éclatées selon les périmètres d'activité. Sont retracés ci-après les éléments concernant les seuls services supports.

##### **Les dépenses réelles de fonctionnement**

---

- ❖ Les autres charges de fonctionnement de ce service pour les services supports s'établissent à 697 430 € (628 398 € en 2024) et correspondent à la maintenance et aux abonnements des logiciels métiers, le coût de la sécurisation, de la sauvegarde et les nouveaux outils de dématérialisation (548 536 € contre 514 673 € en 2024) ainsi que la téléphonie (67 729 € contre 113 726 € en 2024)

##### **Les dépenses réelles d'investissement**

---

Les dépenses d'investissement atteignent 81 165 € (302 121 € en 2024). Après les investissements massifs ces deux dernières années dans la sécurité informatique, les dépenses concernent essentiellement l'acquisition de logiciels et de licences ou l'achat de matériel informatique (PC, écran, téléphones, câbles...).

**Les Restes à Réaliser en dépenses d'investissement : 24 555 €.**

### 3. AFFAIRES JURIDIQUES – ASSURANCES – COURRIER – ARCHIVES

La **direction de l'administration générale et des affaires juridiques** regroupe la mise sous pli et l'affranchissement du courrier, la gestion des assurances, la tenue du Conseil municipal, le suivi des contentieux et l'archivage. Ce secteur représente 0,8 % des dépenses de la Ville avec 668 015 € de dépenses hors charges de personnel.

#### Les dépenses réelles de fonctionnement

---

Les dépenses de fonctionnement se répartissent notamment comme suit :

- Les primes d'assurances (flotte automobile, dommages aux biens, responsabilité civile, assurance dommage ouvrage dans le cadre des travaux) pour 463 225 € (383 941 € en 2024)
- Les dépenses juridiques pour 72 264 € (146 481 € en 2024)

### 4. COMMUNICATION

Les dépenses relatives à ce périmètre s'élèvent à 302 091 €. Elles représentent 0,3% des dépenses réelles de la ville hors charges de personnel.

Les **dépenses de fonctionnement** concernant les seuls services supports s'élèvent à 256 609 €. Elles concernent principalement l'édition des supports de communication 100 342 € (93 656 € en 2024), la distribution des documents municipaux 28 930 € (28 857 € en 2024) et les commissions de commercialisation d'espaces publicitaires 58 889 € (46 510 € en 2024) qui génèrent en contrepartie des recettes.

Les **dépenses d'investissement** sont de 1 793 €.

La Ville a perçu une **recette de fonctionnement** pour 136 578 € au titre des insertions publicitaires dans les magazines municipaux (dont une part de rattrapage 2024).

### 5. PARC DE VEHICULES

Hors entretien des véhicules roulants du secteur de la collecte et de la propreté, de la police et du carburant, la **gestion du parc des véhicules en 2025** représente 360 665 € de dépenses (150 236 € en 2024). Ce service assure l'entretien et le renouvellement de tous les véhicules.

#### Les dépenses de fonctionnement

- Le carburant a été retiré des charges de fonctionnement de ce secteur pour être valorisé sur la collecte et les déchets ménagers poste très largement consommateur.

- Les dépenses du garage s'élèvent à 115 025 € (94 006 € en 2024) et concernent le contrôle technique et visites sous traitées, le matériel pour l'entretien et la réparation en direct des véhicules.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 260 448 € (56 229 € en 2024). Cette hausse correspond à l'acquisition de 7 véhicules dont certains commandés en 2024 avaient des délais de livraisons très longs.

#### **Les Restes à Réaliser en investissement :**

Les restes à réaliser représentent 160 638 €.

## **6. ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS**

L'entretien des bâtiments administratifs représente 1 581 228 € hors dépenses de personnel. Il concerne le suivi des nouveaux travaux ainsi que l'entretien et la maintenance des seuls bâtiments administratifs.

#### **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 594 455 € (547 172 € en 2024). Elles concernent principalement les fluides et l'eau pour 417 421,95 € (373 666 € en 2024). S'ajoutent l'achat de petites fournitures pour les réparations effectuées en régie, les réparations et prestations d'entretien et de maintenance.

#### **Les dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 986 773 € (72 192 € en 2024) et portent principalement sur les travaux de rénovation et réorganisation du Centre Administratif. L'opération bénéficie d'une subvention de 782 292 €.

#### **Les Restes à Réaliser en investissement :**

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 190 276 € et concernent principalement la finalisation des travaux de rénovation du centre administratif.

## **7. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE**

Les dépenses du service finances et de la commande publique s'élèvent à 312 351 € hors dépenses de personnel.

#### **Les dépenses réelles de fonctionnement**

A noter que les dépenses du service Commande Publique ont été éclatées par secteur d'activité.

Les dépenses de fonctionnement, hors personnel, portant sur les services supports ou non fléchées se situent à 76 931 € :

Elles concernent notamment les fournitures administratives pour l'ensemble des services, le contrat de gestion de dette et de fiscalité, les frais bancaires des différentes régions, la dotation vestimentaire pour service support.

### Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 16 685 € (16 866 € en 2024). Elles concernent l'achat de mobilier et matériels pour les agents des services administratifs et les frais d'insertion.

## 4 CULTURE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

**10,6 %, 8,7M€ soit 167 € par habitant**

### 1. CULTURE

Elle regroupe les actions en faveur de la musique et des arts, le Théâtre mais aussi l'EMA, les bibliothèques et les cérémonies et manifestations culturelles organisées par la Ville.



Le fonctionnement de l'EMA a représenté en 2025 un coût de 1 991 786 € dont 51 962 € d'investissement ;

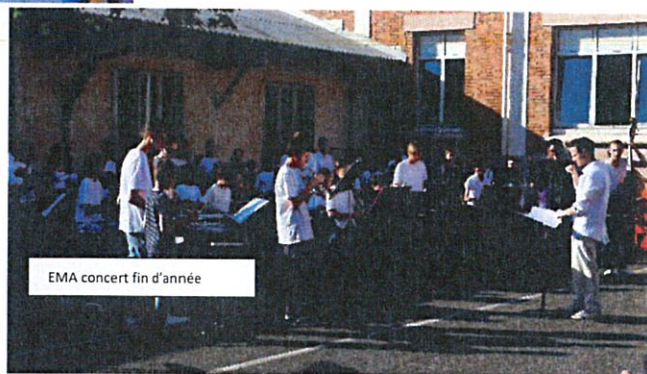
- Le soutien à l'activité théâtrale en 2025 s'élève pour sa part à 923 727 € dont 784 100 € de subvention et 40 876 € d'investissement.
- Les dépenses de la bibliothèque et la

médiathèque s'élèvent à 1 085 936 € dont 5 163 € d'investissement.

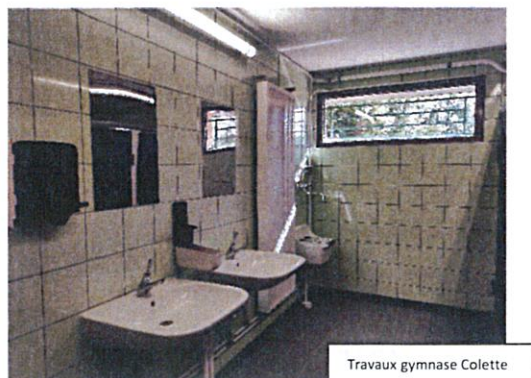
- Les manifestations culturelles et les cérémonies, l'entretien des bâtiments et les fluides représentent 513 362 €.

### 2. SPORT

- Les actions en faveur des pratiques sportives se sont élevées à 3 720 365 € hors subventions, dont 759 712 € d'investissement.
- Ces dépenses couvrent principalement l'entretien et travaux des équipements sportifs, les animations sportives, le soutien aux associations sportives.
- Le fonds de concours et la location des lignes d'eau du CAP s'élèvent à 1 261 211 €. En 2025, un avenant à la convention a entraîné une mise à jour des flux.



- Les investissements concernent essentiellement l'achèvement des travaux des gymnases du dispensaire, Curie et Colette, financés par subventions dans le cadre du dispositif « +25 000 habitants » du Département.



### 3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions versées pour les associations culturelles ou sportives sont de 1 405 853 €.

## 5 PETITE ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE, SENIORS

**9,6 %, 7,93 M€ soit 153 € par habitant**

Ce domaine regroupe les actions auprès de la petite enfance (crèches, multi-accueils), le soutien à la parentalité, à la citoyenneté et les actions en faveur des séniors.

- La Ville gère 5 crèches de 30 à 60 places, 4 multi-accueils de 20 à 24 places, une crèche en délégation de gestion pour 60 places, un relais petite enfance soit 332 places d'accueil collectif : les dépenses s'élèvent à 5,25 M€.
- L'activité pour les familles, les jeunes (dont le SIJ) et Génération séniors est portée par la direction de la Famille & Jeunesse qui organise notamment le Forum de la famille et la semaine bleue : 2,68M€
- A noter que la ville propose une navette destinée aux Séniors pour les trajets vers le marché Debussy dont le coût est de 36 738€.



Semaine bleue – atelier culinaire



Forum de la Famille



- Les charges de personnel s'élèvent à 5 033 586 € dont 87% pour le service petite enfance.

• Les recettes réelles de fonctionnement pour la petite enfance s'élèvent à 3,63 M€ et proviennent des recettes provenant des familles, de la redevance d'occupation du domaine public versée par la crèche Pomme de Reinette et des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines.

- Les recettes réelles de fonctionnement pour le secteur Famille correspondent à des subventions à hauteur de 320 862 €, provenant de la CAF, du Département des Yvelines et de l'Etat dans le cadre de dispositif de soutien à la parentalité, à la citoyenneté et à l'autonomie des seniors.
- Les recettes liées aux portage de repas représentent 221 925 €.

## 6 MISSIONS REGALIENNES

**7,3 %, 6 M€ soit 116€ par habitant**

SERVICE  
D'INCENDIE ET  
DE SECOURS

POLICE  
MUNICIPALE

AFFAIRES  
GENERALES

HYGIENE ET  
SALUBRITE

Les moyens dédiés aux missions régaliennes (sécurité et services à la population) en 2025 se sont élevés à 6,02 M€.

### 1. LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

En 2025, la ville a versé des contributions au Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines (SDIS) à hauteur de 1 952 3456 € (1 986 256 € en 2024). Cette somme est une contribution obligatoire.

### 2. LA POLICE MUNICIPALE

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 2 712 166 €.

- Les dépenses de personnel se situent à 2 535 058 €.
- Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 177 108 €. Elles concernent notamment la dotation vestimentaire et équipements des policiers municipaux, les fluides et frais de télécommunications, les maintenances informatiques, la maintenance du bâtiment et des armes et le traitement automatisé des infractions.

---

#### **Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent au forfait post stationnement de 91 672 € (167 234 € en 2024).

---

#### **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 457 531 €. Elles concernent principalement les dépenses de vidéo protection ainsi que l'ensemble de l'équipement (gilets pare-balles, casques, radios, armes...).

---

#### **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement sont constituées des amendes de police à hauteur de 335 131 € (393 816 € pour l'année 2024).

---

#### **Les Restes à Réaliser en investissement :**

A ces réalisations s'ajoutent de restes à réaliser en dépenses pour 44 114 €.

### **3. AFFAIRES GENERALES**

Ses missions : l'accueil, l'Etat Civil, l'organisation des élections et la gestion du cimetière.

---

#### **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 517 054 € dont 431 228 € de charges de personnel

Hors charges de personnel, les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 85 826 € dont 44 797 € pour le fonctionnement du cimetière.

---

#### **Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement augmentent légèrement pour atteindre 196 522 €. Elles concernent notamment :

- ❖ La vente et le renouvellement de ses concessions pour une recette de 113 036€ (90 548 € en 2024)
- ❖ La dotation recensement pour 9 090€ (9 576 € en 2024)
- ❖ Dotation pour titres sécurisés : 74 396 € (75 209 € en 2024)

## Les dépenses d'investissement

---

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 21 040 €. Elles concernent les dépenses de logiciels de gestion de l'Etat civil et du cimetière, l'acquisition de panneaux et matériels pour la tenue des bureaux de vote et le renouvellement de certains mobiliers.

### 4. HYGIENE ET SALUBRITE

Cette rubrique concerne les campagnes de dératisation des berges, réseaux et bâtiments, le traitement des nids de guêpes et frelons, l'entretien des pigeonniers et la capture des animaux errants : 315 099€.

## 7 PRÉVENTION, SANTÉ & ACTION SOCIALE

### 3,1 %, 2,5 M€ soit 49 € par habitant

Ce secteur regroupe l'activité du Centre Municipal de Santé, la prévention et les actions en faveur des personnes porteuses de handicap, le financement du CCAS.

- Les dépenses de fonctionnement du Centre de Santé Municipal s'élèvent à 1 010 183 €. Hors charges de personnel, les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 151 088 € (121 088 € en 2024).
- Les dépenses d'investissement du CMS ont atteint 27 661 € avec l'acquisition de matériel médical, le remplacement de fenêtres et la mise en place d'un logiciel de facturation.
- La ville a versé une subvention de 1 060 000€ au budget du CCAS.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 901 408 € (925 874 € en 2024) et sont notamment constituées du produit des consultations et des subventions de fonctionnement notamment versées par la CPAM et le département.

